



## COMITE SYNDICAL

### DELIBERATION N°22-19

L'an deux mille vingt deux, à 10h00

Le 17 mai, en visio conférence

Date de convocation	11 mai 2022
<b>Nombre de délégués :</b>	
 Titulaires	51 Titulaires
 Suppléants	51 Suppléants
 Présents	28 Présents
 Votes par procuration	0 votes par procuration

#### Étaient présents :

M. Farid BESSADI	M. Dominique COLLIN
M. Philippe CLAUDE	M. Alain DUPOMMIER
M. Jean François GOSSET	M Régis DEPAIX (représente M LIEBEAUX)
Mme Inès DE MONTGON	Mme Sylvaine GERARD
Mme Véronique CASTRONOVO	M. Eric GILLARDIN
M. Bernard DEKENS	M Michel NORMAND
Mme Dominique FLORES	Mme Else JOSEPH
M. Sébastien PAULET	Mme Fabienne SCHOLLHAMMER
M Christian MAGISSON (représente Mme OLIVIER)	Mme Danièle COMBE (représente M FOCKS)
M. Michel LALLEMAND	M Philippe VAUTRIN
M. Jean Marie CREVISY	Mme Valérie WOITIER
M Jean Pierre CALLAIS	M Benoît JOURDAIN
M Géry TRONÇON	Mme Pascale GAILLOT
M. Jean François VALLOIRE	M Guillaume MARECHAL

#### Objet de la délibération :

**POSTE CHEF DE PROJET « INTERNATIONAL » : CREATION D'UN EMPLOI NON PERMANENT DANS LE CADRE D'UN « CONTRAT DE PROJET »**

Résultat du vote
Pour : 28
Contre : 0
Abstention : 0

# COMITE SYNDICAL

## DELIBERATION N°22-19

### Objet de la délibération :

### POSTE CHEF DE PROJET « INTERNATIONAL » : CREATION D'UN EMPLOI NON PERMANENT DANS LE CADRE D'UN « CONTRAT DE PROJET »

Le projet MICCA « Mosan Initiative For Climate Change Action » est actuellement en phase de conception.

L'objectif de ce projet est de créer un réseau d'acteurs à l'échelle du bassin international de la Meuse puis de permettre, grâce à ce réseau, l'émergence de projets communs de lutte et d'adaptation au changement climatique, à cette même échelle.

Un bureau d'étude a été recruté pour nous appuyer dans cette mission. Nous devons déposer un projet au titre des fonds Interreg, d'abord en juin (dépôt d'une 1ère phase dite « concept note ») puis si nous sommes retenus lors de cette étape, en novembre (dépôt d'un projet complet). La réponse d'accord ou de refus du projet par le fond Interreg interviendrait donc en début d'année 2023.

Pour suivre ce projet, il est donc proposé de créer un poste non permanent qui sera occupé par un agent en contrat de projet d'un an et ce, afin d'aller à l'issue de la période précitée. Conformément à l'article L.313-1 du Code Général de la Fonction Publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Le Président propose donc à l'assemblée la création d'un emploi non permanent de Chef de projet « International », à temps complet, relevant de la catégorie A, afin de mener à bien le projet susvisé. Cet emploi est créé pour une durée de 1 an. L'agent sera recruté dans le cadre d'un contrat de projet visé à l'article L.332-24 du Code Général de la Fonction Publique

La rémunération de l'agent sera calculée par référence à la grille de rémunération des attachés territoriaux à l'IB 444 IM 390.

Vu le Code Général de la Fonction Publique et notamment ses articles L313-1 et L332-24  
Vu le décret 88-145 modifié,  
Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Président,  
Après avis du Bureau Syndical,

Le Comité Syndical Décide :

- DE CREER un poste non permanent sous forme de « contrat de projet » à temps complet, de catégorie A, dont la rémunération sera calculée sur la grille indiciaire des attachés territoriaux, échelon 1, pour occuper les fonctions de chef de projet international telles que décrites dans la présente délibération
- D'INSCRIRE cette modification au tableau des effectifs
- D'AUTORISER le Président à signer tous les actes afférents à la mise en œuvre de cette décision
- DIT QUE les crédits nécessaires sont inscrits au budget de l'établissement



Le Président de l'EPAMA

Bernard DEKENS

Liste des élus présents :

Organisme	Nom
CA Ardenne Métropole	<b>M. Farid BESSADI</b>
CA Ardenne Métropole	<b>M. Philippe CLAUDE</b>
CA Ardenne Métropole	<b>M. Jean-François GOSSET</b>
CA Ardenne Métropole	<b>Mme Inès de MONTGON</b>
CA Longwy	<b>Mme Véronique CASTRONOVO</b>
Codecom Ardenne Rives de Meuse	<b>M. Bernard DEKENS</b>
Codecom Ardenne Rives de Meuse	<b>Mme Dominique FLORES</b>
Codecom Ardenne Rives de Meuse	<b>M. Sébastien PAULET</b>
Codecom Argonne Meuse	<b>M Christian MAGISSON</b>
Codecom Ouest Vosgien	<b>M. Michel LALLEMAND</b>
Codecom Ouest Vosgien	<b>M. Jean Marie CREVISY</b>
Codecom Pays Colombey Sud Toulais	<b>Jean-Pierre CALLAIS</b>
Codecom des Portes du Luxembourg	<b>M. Géry TRONÇON</b>
Codecom du Sammiellois	<b>M. Jean-François VALLOIRE</b>
Codecom du Sammiellois	<b>M. Alain DUPOMMIER</b>
Codecom Terre d'Eau	<b>M. Dominique COLLIN</b>
Codecom Vallées Plateau d'Ardenne	<b>M. Régis DEPAIX</b>
Codecom Vosges Côté Sud Ouest	<b>Mme Sylvaine GERARD</b>
SIAC	<b>M Eric GILLARDIN</b>
Conseil Départemental des Ardennes	<b>Mme Else JOSPEH</b>
Conseil Départemental des Ardennes	<b>M. Michel NORMAND</b>
Conseil Départemental de la Haute-Marne	<b>Mme Fabienne SCHOLLHAMMER</b>
Conseil Départemental de la Meuse	<b>Mme Danielle COMBE</b>
Conseil Départemental de la Meuse	<b>M. Jean-Philippe VAUTRIN</b>
Conseil Départemental de la Meuse	<b>Mme Valérie WOITIER</b>
Conseil Départemental des Vosges	<b>M. Benoît JOURDAIN</b>
Région Grand Est	<b>Mme Pascale GAILLOT</b>
Région Grand Est	<b>M. Guillaume MARECHAL</b>

